

MINISTÈRE DES  
Affaires Culturelles

CENTRE NATIONAL  
D'ART CONTEMPORAIN

Service de la Documentation

11, rue Berryer 75 - PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. : 227. 90-54 et 267. 33-66

Le 19 MARS 1968

M

Le Centre National d'Art Contemporain relevant du Service de la Création Artistique au Ministère des Affaires Culturelles entreprend la constitution d'une documentation sur les artistes contemporains.

Cette documentation réunira tous les renseignements sur les artistes des arts graphiques et plastiques et sur leurs œuvres, à l'intention des administrations, collectivités ou particuliers désireux de passer des commandes d'œuvres d'art, des organisateurs d'expositions, des chercheurs, écrivains et critiques, etc . . . , et facilitera la liaison aussi bien des artistes entre eux que des créateurs avec les autorités responsables de la vie culturelle nationale.

Cette entreprise, pour être menée à bien, a besoin au premier chef de la participation des artistes eux-mêmes. C'est dans cet esprit que je me permets de vous adresser ci-joint un questionnaire concernant votre carrière et vos activités artistiques.

Je vous serais très obligé de bien vouloir le remplir et, en me le retournant rapidement, de me faire connaître éventuellement les suggestions qu'appelle de votre part cette enquête.

Il va de soi que vous pourrez joindre à ce document, tous les éléments complémentaires, photographies, catalogues, plaquettes, articles, etc . . . que vous jugerez utiles à une meilleure compréhension de votre œuvre.

En vous remerciant par avance de la collaboration que vous apporterez ainsi à cette réalisation, dont vous reconnaîtrez, j'en suis sûr, tout l'intérêt, je vous prie d'agréer, M , l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur Général  
Chef du Service de la Création Artistique

Signé: Bernard ANTHONIOZ